

MONT BELLEVUE A4

La manne blanche attire les jeunes en congé scolaire



TABLOÏD SPORTS

Les Faucons privés de Jocelyn Thibault pour 7 à 10 jours



COCAÏNE B2

Saisie de 4323 kg: 4 des 7 suspects plaident coupables

ÉCONOMIE C1

Le marché de la revente de maisons est très actif

HAM-NORD A7

L'Horizon reste au sein du Séminaire pour 3 ans encore



Le ministre Yvon Vallières

MÉTÉO A2

(33^e jour de l'année)

Nuageux: - 13 à - 15 C
Lever du soleil: 7h08
Coucher du soleil: 16h55
Demain: nuageux

Les dons affluent pour la sinistrée

Marco FORTIER Sherbrooke

Jacqueline Gravel avait tout perdu samedi dans un incendie. En moins d'une heure hier, la mère de deux jeunes enfants a tout repris. Et même plus.

Un appel à l'aide lancé à la radio a mis en branle un vaste mouvement de générosité: des dizaines de commerçants et de simples citoyens ont donné spontanément de quoi meubler un appartement au complet, en plus de tous les objets imaginables qui peuplent une maison, lampes, miroirs, cadres, fer à repasser, couvertures, jouets, vaisselle, vêtements, nourriture et même un... balai.

«Et tout ce qui va lui manquer quand elle reviendra dans son appartement, on va lui payer», a dit hier Rock Guertin, bien connu pour son oeuvre de bienfaisance.

Jacqueline Gravel et ses deux fils de cinq et huit ans, Daniel et Marc-André Tétreault, ont été jetés à la rue samedi dernier quand le feu a détruit leur appartement à Fleurimont. Ils ont tout perdu. Ils vivent de l'aide sociale et n'étaient pas assurés.

L'animateur d'une ligne ouverte à CHLT radio, Alain Campagna, a eu l'idée de cette opération «aide en direct». Vers 8h hier matin, en apprenant le drame qui avait frappé la famille Gravel, M. Campagna a dit: «Faut faire quelque chose».

Il a donné un coup de fil à Rock Guertin et à d'autres gens bien placés dans le milieu de l'aide aux pauvres à Sherbrooke. Puis à sa ligne ouverte de 13h à 14h, Alain Campagna a invité les gens à donner pour Jacqueline Gravel et ses enfants. Le téléphone n'a pas dérogé de l'après-midi.

Une demi-douzaine de marchands de meubles ont annoncé qu'ils regarniraient gratuitement l'appartement des sinistrés. Cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, tables de salon, fauteuils, tables et chaises de cuisine, buffet, lits, rien n'a été oublié. On a même recueilli deux télévisions et une radio.

Une boutique de vêtements a aussi offert d'habiller au complet la petite famille.

«Les gens de Sherbrooke sont généreux», a confié Alain Campagna à La Tribune au terme de sa fructueuse ligne ouverte, encore ébloui du succès de l'opération.

Jacqueline Gravel veut retourner vivre à son logement de Fleurimont quand il sera rénové. Entre-temps, la mère et ses deux jeunes enfants habitent temporairement chez Martin, son autre fils, âgé d'une vingtaine d'années.

(Voir DONS en A2)

La bonne nouvelle
Compositeur en vue

Le compositeur et professeur associé en composition musicale de l'Université Bishop, Andrew P. MacDonald, est l'un des deux Québécois finalistes au programme du Festival de Nouvelle Musique Les Arts du Maurier, édition 1993 pour son oeuvre intitulée «Séquences voilées pour Orchestre».

Les gagnants de ce prestigieux concours se partageront, le 26 février à Winnipeg, une bourse de 20 000 \$ en plus de se voir commander une oeuvre nouvelle qui sera défendue par l'Orchestre symphonique de la même ville.

Hasard cocasse, l'autre candidat du Québec, Alain Perron, de Québec, travaille actuellement à écrire une oeuvre orchestrale à la demande de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke.

960 travailleurs de l'amiante veulent récupérer 21 millions \$

Le recours collectif est autorisé contre Asarco

Nelson FECTEAU Thetford Mines

La Cour supérieure du Québec vient d'autoriser l'exercice par 963 travailleurs et ex-travailleurs de Lac d'Amiante d'un recours collectif de 21 \$ millions contre la compagnie américaine Asarco, ancien propriétaire de cette compagnie minière.

C'est la juge Danielle Blondin

qui a autorisé ce recours collectif et qui, du même coup, a reconnu à André Brochu, actuel président du local 7649 du Syndicat des Métallurgistes, le droit d'agir comme représentant de ces travailleurs, alléguant que ce dernier a un intérêt identique à celui qu'entend faire valoir les membres du groupe. M. Brochu pouvait déjà compter sur une aide de 33 200 \$ du Fonds d'aide aux recours collectifs pour mener à bien ses démarches entreprises en février 1992.

Ce recours collectif vise principalement à récupérer les surplus du fonds de pension des travailleurs de LAQ actuellement gelés dans la caisse de retraite de même que les sommes équivalant aux congés de contribution que la compagnie se serait permis entre les années 1981 et 1986.

(Voir RECOURS en A2)

Québec a un trou de 820 millions \$

Pierre APRIL Québec (PC)

Les prévisions révisées du ministère des Finances du Québec, au 31 décembre 1992, annoncent maintenant un déficit de 4,6 milliards\$, soit 350 millions\$ de plus par rapport à la synthèse des opérations financières de septembre dernier et 820 millions\$ de plus que ce qui était prévu au budget présenté le 14 mai 1992.

C'est au chapitre des revenus que les prévisions budgétaires du gouvernement ont vraiment raté la cible.

Le discours sur le budget anticipait des revenus autonomes de 29,028 milliards\$ et des transferts du gouvernement du Canada de 7,8 milliards\$.

Les revenus seront plutôt de 28,208 milliards\$ alors que les transferts ne seront pas modifiés.

La prévision des revenus des impôts des sociétés a été révisée à la baisse de 460 millions\$ et celle des particuliers de 40 millions\$.

Les fonds des services de santé sont en déficit de 117 millions\$ et les revenus imputables aux taxes à la consommation de 175 millions\$.

Les taxes sur le carburant rapporteront 40 millions\$ de moins et celles sur le tabac accusera un écart négatif de 150 millions\$.

La perte de revenus prévue sur le tabac est attribuable, selon le document du ministère des Finances, à la contrebande qui n'a cessé de prendre de l'ampleur au cours des derniers mois. Dans la synthèse de septembre dernier, la perte prévue était de 75 millions\$.

Quant à la diminution des revenus au chapitre des carburants, elle est causée par une moins grande consommation et l'annonce d'une réduction de 1,9 cent par litre de la taxe spécifique sur le carburant diesel annoncée le 24 novembre par le ministre des Finances Gérard-D. Levesque.

Les revenus d'intérêt ont aussi baissé de 40 millions\$ parce que les comptes à recevoir sont moins élevés que prévu à l'impôt sur le revenu des particuliers.

Au chapitre des transferts fédéraux, Ottawa a pour sa part coupé ses paiements de péréquation de 380 millions\$ et a maintenu à 350 millions\$ ses remboursements liés aux accords fiscaux et à 30 millions\$ ses contributions aux programmes de bien-être.

La synthèse des opérations financières indique, par ailleurs, que le programme d'emprunts pour 1992-1993, établi à 3,389 mil-

(Voir TROU en A2)

TOUT CELA POUR 15 \$!



Léonide Maurice, âgé de 81 ans, ainsi que ses frères Wellie et Rosaire, âgés de 75 et 78 ans, ont vécu une bien pénible expérience, en fin de semaine, à Saint-Claude, près de Windsor, lorsque trois bandits masqués et armés les ont attachés et menacés, dans l'espoir de leur voler de l'argent. LES DÉTAILS EN A3.

La Cour confirme la faillite de Malenfant

Québec (PC)

La Cour d'appel a confirmé, hier, la faillite de Raymond Malenfant dont l'empire immobilier est aussitôt entré en processus de liquidation.

Le tribunal composé des juges Paul-Arthur Gendreau, Claude Bisson et Thérèse Rousseau-Houle a donné plein effet au jugement du juge René Letarte, de la Cour supérieure, qui mettait l'homme d'affaires en faillite le 22 décembre dernier.

«La faillite existe», a constaté sur le banc le juge Bisson, après avoir donné raison aux avocats de Revenu Québec qui demandaient que la cour rejette la demande d'appel du groupe Malenfant, et il appartiendra à qui de droit de fixer la première assemblée des créanciers à qui une nouvelle proposition doit être présentée pour la disposition des biens de la faillite.

Dans sa décision du 22 décembre, le juge Letarte avait nommé un nouveau syndic au dossier, M. Pierre Poliquin, puisque le syndic actuel, M. Marc Sheedy, avait annoncé son intention de ne pas agir advenant une liquidation.

La famille Malenfant avait immédiatement porté cette décision en appel, mais, le 14 janvier, Revenu Québec avait obtenu du tri-

bunal d'appel que l'assemblée des créanciers convoquée par le syndic pour le 20 janvier soit suspendue.

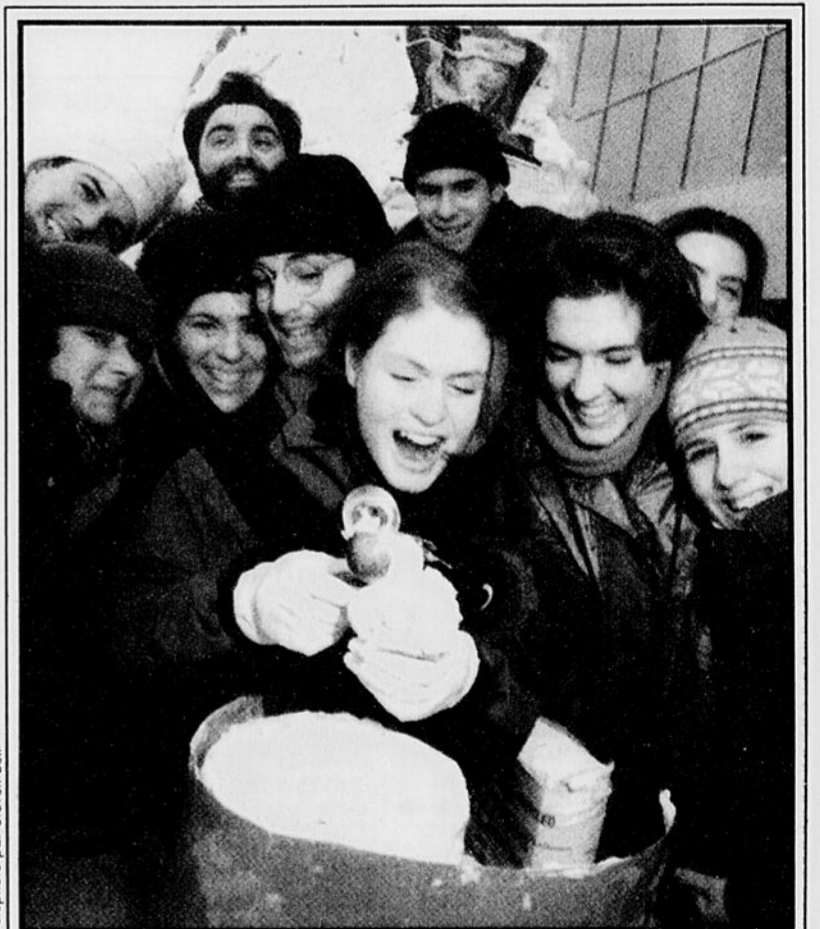
L'avocat du groupe Malenfant, Me Pierre Leclerc, a pour sa part refusé de commenter la décision du tribunal ou de dire si son client voudra continuer la lutte pour son empire. Il a cependant confirmé que même s'il voulait tenter un recours en Cour suprême, cela n'empêcherait pas et ne retarderait pas l'exécution de la faillite.

«À partir de maintenant le processus de liquidation est commencé et ce sera vraisemblablement au syndic Poliquin de convoquer les créanciers», a-t-il reconnu à sa sortie du tribunal.

Demain, le juge Letarte doit entendre les représentations des institutions financières qui ont demandé à la Cour supérieure la permission de reprendre possession des immeubles sur lesquels elles détiennent des hypothèques. Il s'agit de la Banque d'Amérique dont la créance s'élève à 38 millions \$ sur l'hôtel Ramada Universel et le complexe Raycom à Montréal et de la Fédération des caisses Desjardins de Québec créancière de 11 millions \$ sur le Manoir Richelieu.

UNE CHANCE ULTIME

—B2



Un cornet de 800 kilos!

Les étudiants en biologie de l'Université de Sherbrooke ont monté hier un cornet de crème glacée de 800 kilos, dont le sommet apparaît derrière les étudiants. Il a fallu trois heures pour disposer la crème glacée sur plus de 3 mètres de haut, à partir d'une base de près de 2 mètres de diamètre. Les étudiants comptent remporter encore un prix cette année au Carnaval étudiant et faire inscrire ce cornet dans le livre des records Guinness.

EMPLOIS DU JOUR

Coiffeur/euse hommes et dames (H/F)
Code prof: 6143 # 2754648
Lieu: Sherbrooke
Exigences: expérience obligatoire et clientèle si possible
Salaire: à commission
Fonctions: donner des services de coiffures et mise en plis dans un salon de coiffure pour hommes et dames.

Gardien/ne d'enfants (H/F)
Code prof: 6147 # 2754821
Lieu: Sherbrooke
Exigences: expérience dans la garde d'un enfant, personne mature, responsables, stable, non fumeur
Salaires: négociable
Fonctions: garder enfant de 11 mois, l'amuser, préparer dîner et menus travaux.

Mécanicien/ne d'entretien (H/F)
Code prof: 8584 # 2754432
Lieu: Sherbrooke
Exigences: certificat 4e classe de mécanicien machines fixes et classe B en réfrigération et expérience
Salaire: 14.86\$ (temporaire jusqu'au 31/03/93 plein temps)
Fonctions: entretien préventif, opérationnel sur équipement.

Dessinateur/trice en conception mécanique (H/F)
Code prof: 2165 # 2754790
Lieu: Sherbrooke
Exigences: DEC en génie mécanique ou aéronautique, exp. deux à trois ans dans domaine, excellentes connaissances en outillage, connaissance de logiciel CAO/DAO (atout), bilingue
Salaire: selon expérience
Fonctions: conception et élaboration de principes de base en mécanique pour outillage, dessin d'assemblage et détail, vérification qualité dessins.

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter ces offres sur le tableau d'affichage ou tél. à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le centre d'emploi.

St-Élie remboursera 159 205 \$

François GOUGEON St-Élie d'Orford
C'est exactement 159 205 \$ que la municipalité de St-Élie d'Orford devra rembourser au Centre de ressourcement Cap d'espoir, en raison de la contestation de son compte de taxes devant les tribunaux.

En décembre dernier, la Cour d'appel du Québec avait rejeté la requête de la municipalité visant à renverser une décision rendue antérieurement par la Cour du Québec et favorable à cette organisation.

Le tout prend son origine d'une ordonnance du Bureau de révision de l'évaluation foncière, à l'effet que l'établissement du 8e rang nord de St-Élie d'Orford doit être considéré comme une institution religieuse. Et, par conséquent, la municipalité ne peut prélever de taxe sur le bâtiment, évalué à 1,2 million \$; seul le terrain, d'une valeur de 78 200 \$ est soumis à une redevance compensatoire à titre d'impôt foncier.

Quand la décision a été connue, la municipalité ignorait le montant

relé à cette affaire pendant depuis 1982. Le conseil municipal a maintenant la facture précise en main: 159 205 \$, soit 78 703 \$ en capital et 80 502 \$ en intérêts. Hier soir, en assemblée, les élus ont adopté la résolution pour le règlement de ce litige.

Tout en soulignant que ce remboursement ne pénalisera en rien les activités municipales pour 1993, ni même le surplus accumulé, car des montants avaient été prévus au cas ou, le maire Richard Gingras déplore la «désuétude» de la légis-

Un ex-actionnaire intente une poursuite de 314 000 \$ contre Métaux Kosel

Sherbrooke
Un ex-actionnaire réclame une compensation de 314 335 \$ à Métaux Kosel, de Richmond, et à un ex-administrateur pour des dépenses courantes faites pour la compagnie et qu'il trouvait excessives.

Cela ressort de la poursuite de M. Norbert Bilodeau, de Rock-Fo-

rest, intentée en Cour supérieure par l'intermédiaire de Me Jean-Claude Boutin.

Le demandeur se plaint entre autres de dépenses comme l'achat d'une voiture de 54 000 \$ et des frais de promotion de 220 000 \$, entre 1984 et 89.

M. Bilodeau relate dans sa requête qu'il a vendu ses actions dans cette entreprise le 3 juillet 86, selon

des modalités de paiement qui n'ont été respectées que partiellement.

Mais il a obtenu le 5 juillet 91 un jugement condamnant Métaux Kosel à lui payer 120 000 \$.

La compagnie a cependant fait cession de ses biens le 23 avril 92 et un syndic a été nommé à la faillite.

M. Bilodeau prétend que l'ex-administrateur de la compagnie aurait effectué des dépenses pour son

bénéfice comme l'achat d'une Cadillac, des frais de promotion excessifs et des avances de 25 895 \$.

Il reproche à ce dernier d'avoir tiré des profits personnels grâce à son poste et de s'être enrichi au détriment de Métaux Kosel.

M. Bilodeau soutient être en droit de réclamer cet argent en tant qu'ex-actionnaire de la compagnie et créancier de la faillite.

L'audition des requêtes des créanciers de Montjoye reportée au 15 février

Sherbrooke
L'audition des deux requêtes déposées par des créanciers ordinaires, contre les deux compagnies autrefois propriétaires du centre récréotouristique Montjoye, a été reportée au 15 février.

Le juge Louis-Philippe Galipeau de la Cour supérieure a remis l'examen de ces procédures prévu pour hier, à la demande de l'avocat Daniel Hébert.

Le tribunal a confisqué le 18 janvier le centre récréotouristique

de North Hatley en faveur du gouvernement fédéral.

La première requête réclame l'annulation de la proposition concordataire acceptée en novembre 1991, prévoyant le versement immédiat d'un dividende de 20 cents dans le dollar et d'un autre de 80 cents après la vente des biens, mais au plus tard le 15 décembre dernier.

La seconde demande la mise en

faillite rétroactive des deux compagnies à partir de décembre 1990.

On a appris que Me Hébert étudie la possibilité de présenter de nouvelles procédures dans cette affaire, au nom de plusieurs créanciers ordinaires qui tentent de récupérer des montants atteignant environ 600 000 \$.

Les biens des deux compagnies ont été confisqués après qu'un jury les ait trouvées coupables de les

avoir obtenus par la commission, à l'étranger, d'infractions à la loi sur les stupéfiants.

La cour avait alors indiqué que les créanciers ordinaires auraient l'opportunité de demander que leur droits ne soient pas modifiés par la confiscation.

Toutes ces procédures n'affectent pas les opérations de la station de ski Montjoye, qui fonctionne à plein rendement.

Deux policiers de la SQ blessés dans des accidents de la route

Drummondville (GP)
Deux policiers de la Sûreté du Québec, oeuvrant à Drummondville, ont été blessés dans deux accidents de la route, à moins de 24 heures d'intervalle.

Hier matin, vers 7h, l'agent Brigitte Leblanc, qui se rendait à son travail à la SQ, s'est arrêtée pour aider une automobiliste qui venait de quitter la route à l'intersection du boulevard Foucault et de la rue Montplaisir à St-Charles. Comme elle démarrait, après s'être rendue compte que l'automobiliste avait pris les dispositions nécessaires pour obtenir de l'aide, l'agent Leblanc a été heurtée par une autre voiture à la hauteur de la portière de son auto particulière. Elle n'a été que légèrement blessée et a pu quitter l'Hôpital Ste-Croix après traitements.

Par ailleurs, l'agent Réjean Bernier, âgé de 30 ans, a été plus gravement atteint, dimanche vers 13h30, sur l'autoroute 20, alors qu'il portait secours à une Américaine de Pennsylvanie, dont le vé-

hicule était enlisé dans un banc de neige dans une courbe, près du Parc des Voltigeurs. Comme l'agent Bernier était assis dans son véhicule de police (dont les gyrophares fonctionnaient) en train de remplir le constat, une auto hors de contrôle sur la chaussée glissante est venue le heurter, renversant du même coup la femme, qui se trouvait à l'extérieur de l'auto-patrouille.

Conducteur tué
La voiture hors de contrôle, a continué sa route et heurté un lampadaire. Le conducteur a été tué sur le coup: il s'agit d'un résident de St-Jean sur Richelieu, âgé de 26 ans, Bruce Canuel. Deux passagers ont été blessés sérieusement, dont l'un a été transféré hier dans un hôpital de Montréal.

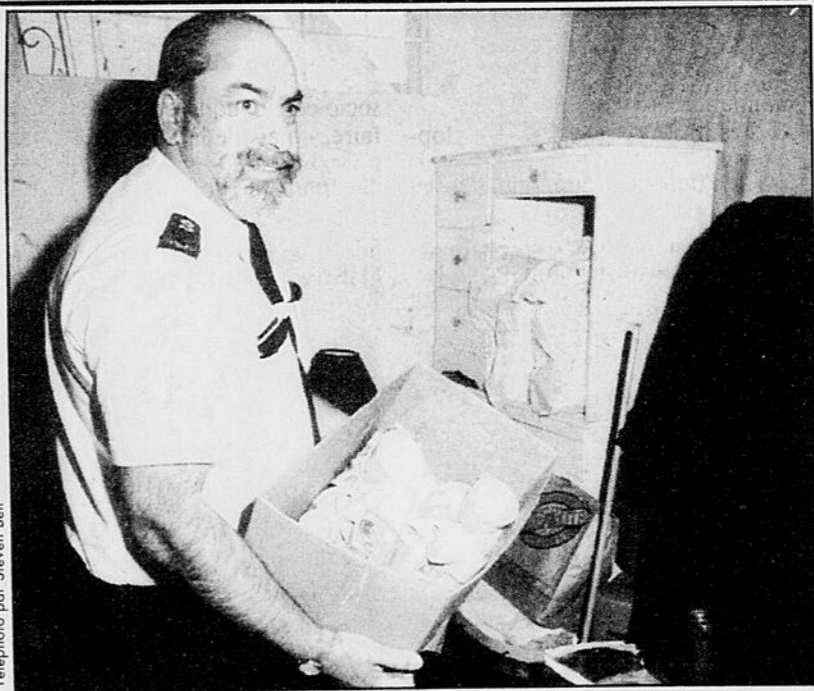
Quant à l'agent Bernier, il a subi un violent coup au cou, communément appelé «whiplash» et a été hospitalisé pour traitement, ce qui l'obligera à porter un carcan et à s'absenter pour quelques semaines de son travail.

DONS: suite de UNE

En attendant le réaménagement de la famille, tous les dons sont acheminés à l'Armée du salut, rue Papineau à Sherbrooke. L'organisme d'aide aux pauvres avait déjà reçu des caisses de nourriture, des meubles et un... manteau de similifourrure, hier vers 15h, une heure à peine après le SOS lancé à la CHLT.

Il fut par ailleurs impossible de joindre Jacqueline Gravel, très occupée à remettre de l'ordre dans les affaires familiales après l'incendie de la fin de semaine.

Le responsable de l'Armée du salut, M. Roger Daniels, a passé une partie de l'après-midi d'hier à empiler les caisses destinées à Jacqueline Gravel et ses enfants.



TROU: suite de UNE

liards\$, est révisé à 4,469 milliards\$.

Cette hausse de 1,080 milliard\$ résulte de l'augmentation de 260 millions\$ du niveau des remboursements d'emprunts, passant de 1,535 à 1,795 milliard\$, et de l'accroissement de 820 millions\$

RECOURS: suite de UNE

À titre de représentant, M. Brochu sera autorisé à prendre connaissance des sommes exactes faisant l'objet de ce recours collectif.

Excédent

Lors de la restructuration de la compagnie, LAQ adoptait une résolution visant la terminaison totale du régime de retraite en date du 30 juin 1986. Les travailleurs estiment que par cette résolution la compagnie s'est alors attribué sans droit la totalité de l'excédent du fonds. Ces surplus atteindraient 12 \$ millions avant le calcul des intérêts.

La requête vise aussi à faire déclarer illégaux les congés de contribution que s'est accordés la compagnie qui atteindraient près de 5 \$ millions.

André Brochu s'est évidemment

des besoins financiers.

La prévision des revenus provenant des entreprises du gouvernement est révisée à la hausse de 27 millions\$, en raison d'un accroissement prévu de 38 millions\$ des bénéfices nets d'Hydro-Québec et de la détérioration de la situation

chez Sidbec.

Toutefois, dans sa synthèse des dépenses budgétaires, le ministère n'a pas tenu compte d'une dépense pour créances douteuses de 150 millions\$ prévue au budget de mai 1992.

dit fort heureux de la tournure des événements. «Le jugement nous dit clairement que nous avons une bonne cause, c'est un bon dossier qui mérite d'être poussé plus loin. J'ai la ferme intention d'aller jusqu'au bout» a-t-il répété à quelques reprises.

Créé en 1965, le contrat relatif au fonds de pension faisait partie de l'entente salariale. Selon André Brochu, il y était même mentionné que les surplus devaient revenir aux bénéficiaires et que ces derniers devaient être informés de toute modification apportée à leur régime.

Une entente hors cour était venue résoudre une situation identique en octobre 1990 entre les travailleurs de Bell et la compagnie minière. Le recours collectif était alors de l'ordre de 7,1 \$ millions.

METEO

Montréal (PC)
Prévisions pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais émises par le centre météorologique du Québec d'environnement Canada à 16h30 hier.

À l'arrière d'une crête de haute pression, une perturbation qui passera sur le nord du Québec établira une circulation d'ouest à sud-ouest. Avec cette circulation, de larges nuages froidiers entrera sur la belle province et l'air s'humidifiera.

Estrie: ensoleillé avec passages nuageux. Max. près de moins 13. Demain: nuageux avec 60 pour cent de probabilité d'averses de neige. Température stable à près de moins 13 ou à la hausse la nuit. Max. près de moins 5.

Montréal, Trois-Rivières et Drummondville: ensoleillé, annuage en soirée. Max. près de moins 13. Vents devenant de 15 à 30 km/h en après-midi. Demain: nuageux avec éclaircies. 40 pour cent de probabilité d'averses de neige. Température stable à près de moins 13 ou à la hausse la nuit. Max. près de moins 3.

Québec et Beauce: ensoleillé. Max. près de moins 13. Demain: nuageux avec 40 pour cent de probabilité d'averses de neige. Température stable à près de moins 15 ou à la hausse la nuit. Max. près de moins 5.

Laurentides: ensoleillé le matin. Ennuageage par la suite. Moins froid. Max. de moins 12 à moins 14. Vents devenant de 15 à 30 km/h en après-midi. Demain: nuageux avec éclaircies. 40 pour cent de probabilité d'averses de neige. Température stable à près de moins 14 ou à la hausse la nuit. Max. près de moins 5.

Ottawa, Hull et Cornwall: ensoleillé le matin. Ennuageage graduel par la suite. Moins froid. Max. près de moins 11. Vents devenant de 15 à 30 km/h en après-midi. Demain: nuageux avec éclaircies. 40 pour cent de probabilité d'averses de neige. Température stable à près de moins 12 ou à la hausse la nuit. Max. près de moins 3.

Lac-St-Jean et La Tuque: ensoleillé. Ennuageage en soirée. Max. près de moins 15. Vents de 15 à 30 km/h en après-midi. Demain: nuageux avec 40 pour cent de probabilité d'averses de neige. Température stable à près de moins 15 ou à la hausse la nuit. Max. près de moins 10.

Gaspé et Parc Forillon: ensoleillé. Max. près de moins 15. Demain: nuageux avec 60 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min. près de moins 20. Max. près de moins 8.

Vers le sud

Acapulco	23 31	Barbade	25 28
Bermudes	18 20	Brownsville	15 18
Daytona Beach	08 21	Guadalajara	13 22
Guadeloupe	20 29	Havane	— 29
Honolulu	19 27	Kingston	23 26
Las Vegas	03 09	Los Angeles	09 18
Mazatlan	19 27	Merida	17 27
Mexico City	09 22	Miami Beach	14 26
Myrtle Beach	08 18	Nassau	19 26
Orlando	11 22	Palm Springs	06 19
Reno	-6 06	San Juan	24 30
Tampa	09 23	Trinidad	22 31
West Palm Beach	13 24		

INDEX

Arts:	B-4
Bandes dessinées:	D-9
Dans les Cantons:	D-11
Décès:	C-5
Économie:	C-1
Éditorial:	A-6
Horoscope:	D-9
Messier en liberté:	D-10
Petites annonces:	C-3
Sports:	D-1
Vivre:	B-6

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

ADMINISTRATION
Jean-Guy Dubuc
Président et éditeur
Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION
Jacques Pronovost
Rédacteur en chef
Roch Bilodeau
Chef éditorial-adjoint
Pierre-Yvon Bégin
Directeur de l'information
Maurice Cloutier
Adjoint-chef nouvelles
Stéphane Lavoie
Chef de pupitre

PUBLICITÉ
Gilles Boisjoly
Directeur
Yvon Tremblay
Directrice-adjointe

PRODUCTION
Alain Pelletier
Directeur
André Roberge
Coordonnateur
Gaston Grenier
Adjoint
Frédéric Vians
Adjoint
Benoît Côté
Chef pressier

COMPTABILITÉ
André Cariveau
Comptable
Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE
Pierre Dubois
Directeur
André Custeau
Adjoint au directeur

GÉRANTS DE DISTRICT
Pierre-Alain Dion
Jacques Faucher
Michèle Fournier
Michel Lavoie
Serge Nadeau
Claude Ouellet
Gaston Pinard
Jean-Charles Poulin
Pierre Fournier
Jacelynn Godbout

EXPÉDITION
Michel Dayon
Gérant
ÉDIFICE
André Jacques
Responsable

Livraison à domicile:
— Camionnets et camionnets motorisés
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camionnet: \$3,43
taxe de vente du Québec: 28
Coût à l'abonné: \$3,71

ENVOI DE PUBLICATION:
Enregistrement No 1539
Abonnement par la poste au Canada, sauf droits descriptifs par camionnet et camionnets motorisés.

TERRITOIRE IMMÉDIAT:

1 an	\$155,00	T.P.S.	\$10,85	T.V.Q.	\$13,27	\$179,12
6 mois	\$81,00	T.P.S.	\$5,67	T.V.Q.	\$6,93	\$93,60
3 mois	\$42,00	T.P.S.	\$2,94	T.V.Q.	\$3,60	\$48,54
1 mois	\$22,00	T.P.S.	\$1,54	T.V.Q.	\$1,88	\$25,42

HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:

1 an	\$210,00	T.P.S.	\$14,70	T.V.Q.	\$17,99	\$242,69
6 mois	\$105,00	T.P.S.	\$7,35	T.V.Q.	\$8,99	\$121,34
3 mois	\$55,00	T.P.S.	\$3,98	T.V.Q.	\$4,78	\$63,76
1 mois	\$30,00	T.P.S.	\$2,45	T.V.Q.	\$3,00	\$35,45

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS:
1 an: \$200,00; 6 mois: \$100,00; 3 mois: \$50,00; 1 mois: \$105,00.

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'Informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similes de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Petites annonces Pour mieux vous servir!

Appelez-nous à l'avance, c'est plus simple:

- Commandez votre annonce avant 16 h: elle sera publiée le lendemain.
- Commandez-la entre 16 h 30 et 19 h 30: elle sera publiée le surlendemain.

Notez que seules LES HEURES DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE SONT PROLONGÉES, nos bureaux demeureront toujours ouverts entre 8 h 30 et 16 h 30. Pour une petite annonce qui fait un grand effet!

Nous recevons vos appels du LUNDI au JEUDI de 8 h 30 à 19 h 30

VENDEDI, de 8 h 30 à 16 h 30

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Avant 16 h 00 pour publication le lendemain (petites annonces seulement)

Lignes téléphoniques ouvertes jusqu'à 19 h 30 (petites annonces pour le surlendemain)

564-0999

Gagnez 1 bon d'achat de 100\$ par jour

(50\$ pour les non-abonnés)
Chez l'un des 3 marchands participants qui apparaissent dans l'annonce du samedi et répondez à la question suivante:
20 + 16 · 12 × 2 = ?

CONCOURS «Magasinez à nos FRAIS»

Nom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Téléphone: _____

Abonné
 Non-abonné

Nom du marchand choisi: _____

CONCOURS «Magasinez à nos FRAIS»
C.P. 2450
Sherbrooke, Québec
J1J 4H4

LA QUOTIDIENNE

2 9 3 — 8 2 0 2

RÉSULTATS
Tirage du 93-02-01

4	5	9	20	22
29	36	39	41	46
47	52	53	55	56
58	61	62	69	70

Prochain tirage: 93-02-02

T.V.A., le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Trois personnes âgées séquestrées, menacées et détroussées de 15 \$ à Saint-Claude

«Nous ne sommes pas faciles à effaroucher»

Yvon ROUSSEAU

St-Claude

Les trois personnes âgées de St-Claude, qui ont été séquestrées et volées par trois bandits masqués et armés, dans la soirée de samedi, dans le rang 8 de St-Claude, près de Windsor, se remettent bien du cauchemar qu'ils ont vécu.

M. Wellie Maurice, âgé de 75 ans, qui vit dans cette résidence du 8e Rang en compagnie de son frère Rosaire, âgé de 78 ans, et de sa soeur Léonide, âgée de 81 ans, a raconté à La Tribune hier les heures d'horreur vécues par le trio et ponctuées de menaces de mort. Le vol n'a finalement rapporté que 15 \$ à ses auteurs.

Croyant que leurs victimes avaient beaucoup d'argent caché dans la maison, les trois malfaiteurs ont menacé de tirer une balle dans la tête de Léonide Maurice, dans l'espoir que ses deux frères disent où se trouvait leur magot, qui n'existe vraisemblablement pas.

Ils ont aussi menacé de jeter à la rivière leur soeur, ligotée sur une chaise, afin que les deux frères lâchent le morceau. Ils ont même transporté cette dernière à l'extérieur de la maison, pour démontrer leur détermination.

M. Wellie Maurice a lui-même été menacé à l'aide d'un couteau,

dans le but de le faire parler.

Hier, M. Maurice ne paraissait toutefois pas troublé par cette affaire sordide. «Nous ne sommes pas trop nerveux, et nous ne sommes pas faciles à effaroucher».

Aussitôt ligotés

M. Maurice mentionne que son frère, sa soeur et lui-même ont été ligotés dès l'arrivée des bandits.

«Ils avaient le visage caché par des cagoules, relate-t-il, et l'un était armé d'une carabine .22 automatique, un autre d'un couteau et le dernier d'une masse. Ils nous ont poignés tout de suite et ils nous ont attachés».

M. Wellie Maurice a été attrapé dans son lit. Il s'est débattu, mais a été maîtrisé et il a été attaché et laissé sur le plancher. Sa soeur a mentionné qu'il souffrait des bronches et qu'il ne fallait pas qu'il reste longtemps sur le plancher, à l'humidité. Les bandits l'ont alors couché sur le lit, après avoir resserré ses liens.

Le vieil homme évalue que les voleurs sont demeurés une heure et demie dans la maison. «Ils ont tout viré à l'envers, en cherchant de l'argent», a-t-il ajouté. «Après nous avoir attachés, les bandits ne nous ont pas fait mal, mais ils ont essayé de nous faire peur», note M. Maurice.



C'est sur cette propriété du rang 8 de Saint-Claude que les trois personnes âgées ont été séquestrées et menacées pendant une heure et demie.

Il croit les avoir identifiés

Sur le coup, M. Maurice n'a pas reconnu ses agresseurs, mais une fois couché, en réfléchissant à tout ce qui venait de se passer, il croit savoir de qui il s'agissait.

«Il s'agit d'anciens qui ont déjà travaillé à St-Claude», précise-t-il. D'ailleurs, les bandits connaissaient la chienne de la maison et, à un moment donné, l'un d'eux lui a crié: «Princesse, ferme ta gueule».

M. Rosaire Maurice a aussi été ligoté sur son lit, tandis que Mme Léonide Maurice était couchée sur le plancher, attachée solidement. «Ils ont arraché le téléphone et ils pensaient que nous ne pouvions

pas nous détacher seuls», de commenter M. Wellie Maurice.

La victime estime que les malfaiteurs ont pris la fuite avec 15 \$ et des outils, dont une perceuse Makita et une autre perceuse Black and Decker et quelques outils.

Pneus crevés

M. Wellie Maurice raconte que ce n'est qu'environ une demi-heure après le départ des bandits qu'il a finalement réussi à se défaire de ses liens, «en gigotant», afin de se rendre chez le voisin le plus proche et alerter les policiers.

Quand M. Maurice est sorti à l'extérieur, par un froid sibérien, il a dû marcher sur une distance de huit à dix arpents, car les voleurs avaient pris soin de percer les quatre pneus de son auto avant de partir. «J'étais bien gelé quand je suis arrivé chez les voisins, qui étaient couchés», raconte-t-il avec le plus grand calme. Là, il lui a fallu frapper dans les fenêtres, ce qui a fait japper le chien.

Finalement, les voisins se sont réveillés et lui ont ouvert la porte. Il a alerté la Sûreté du Québec. «Les policiers sont arrivés environ une demi-heure plus tard, mais ça faisait déjà une heure que les voleurs étaient partis», note le vieil homme, à qui il avait fallu une demi-heure pour se défaire de ses liens.

Cardin remplace Perrault à la Société de développement

Il réplique aussitôt aux deux conseillers municipaux du RCS

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Le conseiller municipal Serge Cardin a profité hier soir de sa nomination à titre de représentant de la Ville de Sherbrooke au sein de la Société de développement économique de la région sherbrookoise (SDERS) pour dénoncer la vision «négative et quasi apocalyptique» du Regroupement des citoyens et citoyennes de Sherbrooke (RCS) dans le dossier des sociétés de développement.

M. Cardin, dont la nomination a été annoncée hier soir par le maire Paul Gervais, en remplacement de Jean Perrault, a qualifié de chimériques et démotivants les propos des deux conseillers municipaux du RCS, Alain Leclerc et Serge Paquin, qui ont attaqué la semaine dernière le projet de réforme des sociétés de développement, dont le budget annuel est de 1,7 million \$.

Selon le RCS, la nouvelle structure enlèvera tout pouvoir aux sociétés de développement (industrie, tourisme et culture), dont les conseils d'administration sont abolis, en plus d'avoir un effet de démobilitisation sur le milieu socio-économique.

Les trois sociétés de développement seront dorénavant soumises à l'autorité d'un seul conseil d'administration formé d'élus municipaux et de trois représentants du milieu socio-économique. «Dire aux socio-économiques "vous faites l'objet d'un vote de non-confiance", c'est les inciter à la démobilitisation», a déploré le conseiller Cardin.

«Les socio-économiques sont parfaitement d'accord à ce que les élus de la région mettent leurs culottes et soient responsables des arguments qui leur sont confiés», a-t-il ajouté.

«L'objectif c'est le développement économique. Dire aux élus

des municipalités régionales qu'il n'auront aucun pouvoir c'est se fermer les yeux sur le processus démocratique en place», a fait valoir M. Cardin.

En entrevue, ce dernier a souligné que les représentants du milieu socio-économique ont un travail à faire, «mais de là à les rendre responsables et imputables vis-à-vis des fonds publics...».

Il a allégué que la création d'un poste de directeur général à la SDERS permettra une «vue d'ensemble».

M. Cardin nie d'autre part que les gens du milieu socio-économique seront coupés du pouvoir.

«Chaque société va avoir un comité d'orientation avec un représentant à la SDERS qui va participer à la prise de décision. Je pense qu'ils (les représentants du milieu socio-économique) sont indispensables», déclare M. Cardin.

Gervais livrera les grandes lignes de son projet de réforme ce soir

Sherbrooke (DD)

En dépit de la quasi-unanimité qui entoure le projet de restructuration des sociétés de développement de la région sherbrookoise, le maire Paul Gervais refuse de faire le moindre commentaire sur le sujet.

Il doit annoncer ce soir devant les membres de la Chambre de commerce de Sherbrooke les grandes lignes de cette réforme, dont il est le principal artisan.

«Je ne ferai aucun, aucun commentaire», a simplement indiqué hier le maire Gervais et président de la Société de développement économique de la région sherbrookoise (SDERS), à la suite d'une réunion de travail tenue samedi à huis clos, qui s'est soldée par un appui unanime au projet de réforme, dont La Tribune livrait les

grandes lignes il y a deux semaines.

Le vice-président de la SDERS, Clément Nault, refuse lui aussi de s'avancer et se contente de dire que «le maire Gervais aura de bonnes nouvelles à annoncer».

Le projet

Grosso modo, le projet de révision des pouvoirs à la SDERS prévoit de soumettre les trois sociétés de développement (industriel, touristique et culturel) à l'autorité d'un seul conseil d'administration, composé d'élus municipaux et de trois représentants du milieu socio-économique.

Les trois sociétés de développement, dont les conseils d'administration étaient à l'origine formés de représentants du milieu, seront désormais des «commissariats» qui relèveront du directeur général de la SDERS.

Le conseiller municipal Jean Perrault, qui avait élaboré le con-

cept des sociétés de développement avec son ex-collègue Jean-Yves Laflamme, a quitté la SDERS en raison de son désaccord avec le projet de restructuration mis de l'avant par un comité présidé par le maire Gervais.

Deux autres dirigeants de sociétés de développement ont remis dernièrement leur démission. Il s'agit de Gaston Leroux, qui présidait la SDRS tourisme, et de Luc Fournier, directeur général du même organisme.

Le Regroupement des citoyens et citoyennes de Sherbrooke (RCS) dénonce ce projet, estimant qu'il compromet «la nécessaire implication des intervenants socio-économiques dans le développement économique de la région sherbrookoise».

Le RCS reproche également au maire de Sherbrooke de chercher à s'approprier tous les pouvoirs.

Ascot pourrait finalement demeurer partenaire de la SDERS renouvelée

François GOUGEON

Sherbrooke

La municipalité d'Ascot pourrait finalement demeurer partenaire de la Société de développement économique de la région de Sherbrooke (SDERS), avec les changements apportés qui font maintenant l'unanimité, ou presque.

Seuls le conseiller Jean Perrault et le Rassemblement des citoyens de Sherbrooke (RCS) ont dénoncé la réforme annoncée par le maire Paul Gervais.

«On va d'abord compléter notre troisième année de participation (1993) et on verra. Mais chose certaine, je n'ai pas difficulté à me ral-

lier aux changements annoncés par rapport à l'ancienne structure. À mon sens, ça va vraiment alléger et ce sera pour une meilleure efficacité», a commenté hier le maire Robert Pouliot, qui participait samedi à la réunion jetant les bases de la nouvelle organisation.

M. Pouliot dit même avoir «bien hâte» d'expliquer la nouvelle formule aux membres de son conseil. Quant à la décision de poursuivre un autre terme après la troisième et dernière année de contribution de sa municipalité à la SDERS, après 1993, le maire d'Ascot estime qu'il faudra «juger sur les performances». «Plus vite les correctifs seront apportés et plus

vite on pourra mesurer ces performances», a-t-il dit, ne cachant pas un vif intérêt à poursuivre.

Toutefois, la réalité politique dans sa municipalité pourrait donner lieu à une toute autre situation en raison de la grogne des citoyens du secteur rural qui jugent inutile de participer à un organisme qui sert surtout les intérêts du développement urbain. Enfin, l'avenir le dira.

Pour 1993, sur la base de l'entente portant sur une contribution de 1,125 pour cent du budget global, Ascot paie pour 1993 une quote-part de 68 959 \$ à la Société de développement économique de la région sherbrookoise.

Le Réveil rural prie Ascot de vérifier l'effet de la séparation

Ascot (YR)

Le Réveil rural, un sous-comité de l'Association des résidents ruraux d'Ascot, a demandé hier la collaboration de la municipalité dans le cadre de la recherche d'une solution finale, permanente et définitive au problème découlant de la coexistence des entités rurale et urbaine d'Ascot et ce dans le respect des droits et desirs des citoyens du secteur rural.

Une étude des effets de la séparation sur les entités rurale et urbaine a aussi été demandée.

Hausses de taxes inacceptables

Une délégation de plus d'une soixantaine de citoyens, pour la plupart du milieu rural, faisait salle

comble hier soir, à la séance régulière du conseil municipal, afin de demander que le conseil municipal accepte de créer un comité formé du maire, d'un conseiller rural et d'un conseiller urbain, ainsi que de deux citoyens de chacun des secteurs urbain et rural, dont le mandat serait de comparer les coûts absorbés par les contribuables et les services rendus dans les deux secteurs de la municipalité.

La délégation, pilotée par M. Robert Gagné, ex-conseiller municipal, et M. Constant Mercier, a qualifié d'inacceptables des hausses de taxes allant de 30 à 50 pour cent, imposées aux citoyens pour la présente année.

Effets de la séparation

Le comité demandé par le milieu

rural aurait également pour tâche d'évaluer la viabilité et la possibilité de coexistence harmonieuse des entités rurale et urbaine qui composent la communauté municipale.

Le comité devrait aussi évaluer les effets de la séparation sur les entités rurale et urbaines.

La délégation a demandé qu'une recommandation finale soit déposée au conseil de ville, dans le cadre de la recherche d'une solution permanente et définitive et ce, dans le meilleur intérêt de tous les contribuables. Les travaux du comité devraient être terminés pour la fin d'avril, afin de permettre d'achever la recommandation du comité aux autorités municipales pour l'assemblée régulière de mai 1993.

Dispositif pour contrer les dangers de l'usage du pistolet radar

Les étudiants de génie ont bien eu les représentants des médias

Pierre SAINT-JACQUES

Sherbrooke

Bon matin pour la pêche blanche, hier, sur les hauts sommets de la colline universitaire et tout s'y prêtait à merveille: le décor, les congères dignes de quelque paysage du pôle nord, la poudrière légère... et un gibier de choix!

Avec Agakuk et son harpon, le plat aurait été complet.

Les étudiants de génie de l'Université de Sherbrooke, en compagnie avec le Dr Gérard Lachiver, un spécialiste de la biophysique, sous l'œil bienveillant de M. Trefflé Michaud, directeur du Département de génie électrique, n'ont pas eu à sortir des cannes à pêche bien longues pour attraper d'un seul coup, au terme d'une conférence de presse d'une trentaine de minutes, des représentants (photographes, caméraman, journalistes...) de tous les médias de Sherbrooke et de la région immédiate.

Le sujet était de choix, délicat et passablement connu depuis le refus de certains corps policiers d'utiliser le radar de vitesse pour protéger ce que le Père Gédéon nommerait en termes précieux «leurs bijoux de famille» et plus anatomiquement parlant, leurs testicules.

Des études, effectuées aux États-Unis et au Canada, ont démontré qu'il pouvait y avoir une corrélation (le mot relation étant ici trop péjoratif) entre le cancer des testicules et l'utilisation quotidienne d'un certain type de radar de vitesse.

Correctifs aux radars

Le prof et ses ouailles se sont donc penchés avec sérieux sur le problème afin d'apporter, si cela était possible, des correctifs aux radars existants notamment la diminution des lobes secondaires de rayonnement et la concentration des ondes vers l'objet du désir policier: la conquête du marchand de vitesse.

Après 18 mois d'intenses recherches, de tests où le génie et le concours animal ont fait bon mé-



Le Dr Gérard Lachiver, complice des étudiants dans le cadre du Carnaval de l'Université de Sherbrooke, explique aux journalistes le fruit de ses recherches...

nage, les scientifiques en herbe et autres en sont arrivés à la conclusion que le Coit Ondulatoire Unidirectionnel Impeccable Long Lascif Etourdissant, (mieux connu sous le nom du Couille) était impossible à moins de se protéger efficacement.

Support mis au point

C'est en quelque sorte pasticher un slogan préventif bien connu, mais la chasse aux marchands de vitesse, c'est comme l'amour, ça se protège!

Aussi le groupe Génie 93, dans le cadre du Carnaval des étudiants de l'Université de Sherbrooke, a mis au point un support athlétique en aluminium qui pourrait être un complément à l'équipement de tout bon radariste.

Et si les journalistes n'avaient pas démontré un sens de l'humour si développé, on les aurait sûrement traités de couill... ons!

La 1ère vraie bordée de neige!

□ Les équipes de déneigement ont eu beaucoup à faire



Sherbrooke (FG)

L'accumulation des chutes de neige de la fin de semaine à Sherbrooke n'a pas été sans éprouver les équipes de déneigement et les automobilistes qui, en matinée hier, étaient encore aux prises avec des rues passablement embourbées.

«Ce qu'on peut dire, c'est qu'on vient de connaître la première vraie bordée de neige de la saison, avec un cumulatif d'environ 30 centimètres», a commenté le responsable des opérations de déneigement à la Ville de Sherbrooke, Jean-Charles Auray.

Aussi, même si dès 11h 30 dimanche soir, une quarantaine de cols bleus prenaient d'assaut avec leur équipement les quelque 350 kilomètres de rues de Sherbrooke, tout ne pouvait être parfait le lendemain matin. «Quelques heures après le passage des déneigeuses, il fallait recommencer car la neige n'en finissait plus de tomber», a noté M. Auray.

Tout en estimant que le travail s'est déroulé normalement, le responsable de la division voirie et parcs a noté qu'il reste maintenant à disposer de toute cette neige. Tel que le commande le plan d'attaque en ce sens, les préposés se chargeaient déjà, la nuit dernière, de dégager le centre-ville. Puis, au fur et à mesure que la semaine s'écoulera, le même travail s'effectuera dans les autres secteurs de la Ville.

Et le bilan de cette accumulation de neige? Une facture qui devrait atteindre près de 140 000 \$.

Les jeunes accourent en grand nombre vers le mont Bellevue

Claude PLANTE Sherbrooke



Téléphoto par Steven Bell

Les élèves de la région de Sherbrooke ont littéralement pris d'assaut les pentes du mont Bellevue hier, en cette journée de congé scolaire. La neige tombée dimanche a recouvert d'une belle poudreuse les six pistes du centre de ski, qui a reçu hier environ 500 skieurs.

«Nous avons toujours plus de monde pendant les congés scolaires, mais avec les 25 centimètres de neige tombée en fin de semaine, nous avons beaucoup de skieurs et les conditions sont excellentes», indique le gestionnaire du mont Bellevue, Daniel Quirion.

Pour sa troisième journée d'activités de la saison, le mont Bellevue recevait, hier, 150 skieurs de plus que pendant toute la fin de semaine.

Selon M. Quirion, le centre de ski n'avait pas pris de disposition spéciale en prévision du congé scolaire.

Les patinoires

Les enfants qui pensaient cependant patiner ou jouer au hockey ont dû patienter un peu avant de se lancer sur les patinoires extérieures de la ville, hier. Avec la quantité de neige tombée en fin de semaine, l'équipe de déneigement des patinoires des parcs de Sherbrooke n'a pu tout faire en même temps.

Selon le chef de section de la division Voirie et travaux publics de la Ville de Sherbrooke, Denis Blouin, dès sept heures hier matin une première équipe de six employés était à l'oeuvre pour déneiger les 12 patinoires et les anneaux de glace extérieurs de la ville. À 14 heures, une autre équipe a pris la

relève pour compléter le déneigement.

«Normalement, à midi, la plupart des patinoires sont dégagées et l'on termine cela dans le courant de la journée», explique M. Blouin.

En tout, une quinzaine d'employés de la Ville sont affectés au déneigement des patinoires de Sherbrooke. Ils disposent de trois tracteurs pour effectuer le travail. Il s'agit d'une équipe différente de celle affectée au déneigement des rues.

Pour Mme Louise Petit, d'Ascot, la matinée d'hier a été pénible puisqu'elle n'a pu patiner avec ses trois enfants comme elle l'avait prévu. Les patinoires n'étaient pas déneigées. Après avoir fait le tour des patinoires de Sherbrooke, elle est donc retournée chez elle avec

ses enfants en congé, en repoussant l'activité en après-midi.

«C'est dommage, dit-elle, j'ai fait le tour des patinoires et il n'y a rien d'ouvert. Je vais aller à une patinoire près de chez moi cet après-midi», ajoute-t-elle avant de quitter, bredouille, l'anneau de glace du Plateau Parc.

La neige tombée dimanche a donné l'occasion aux jeunes de faire du ski comme ils l'avaient prévu depuis longtemps pour ce congé scolaire. Parmi les jeunes skieurs rencontrés hier au mont Bellevue, Édith Lacoursière et Vickie Demers avaient projeté depuis longtemps de dévaler des pentes en ce lundi matin de congé. Pour Michel Therrien de Fleurimont, ce sont ses amis qui lui ont téléphoné pour qu'il se joigne à eux au mont Bellevue.

Les citoyens comme les automobilistes ont eu peu de répit en fin de semaine, avec la chute d'environ 30 centimètres de neige

Hydro demande à ses abonnés de réduire leur consommation d'énergie

Sherbrooke (DD)

Hydro-Sherbrooke invite ses abonnés à réduire volontairement leur consommation d'énergie en raison de la vague de grand froid que connaît actuellement la région, afin de réduire les risques de panne.

«C'est le facteur vent qui risque de faire baisser le thermomètre», explique le chef de la division ex-

ploitation et services, Jacques Langlois.

Le service municipal demande ainsi aux abonnés de réduire l'utilisation des appareils électriques et même d'attendre, si possible, à 10h avant de s'en servir. Il invite également les citoyens à diminuer au strict minimum le chauffage dans les pièces inoccupées.

Avec une température de -27 degrés Celsius et des vents de 15 à 20 kilomètres à l'heure, annoncés pour ce matin, la demande en élec-

tricité risque d'être très élevée, fait remarquer M. Langlois.

«On sollicite la participation de nos clients pour réduire les risques potentiels de panne», indique-t-il.

Au cours de la journée de samedi, alors que le vent a fait baisser par moments la température à -50 degrés Celsius, la demande en énergie a atteint 332 mégawatts sur le réseau d'Hydro-Sherbrooke, soit un peu moins que la pointe de 358 mégawatts enregistrée durant la vague de froid de janvier 1992.

Entente aux Industries Dettson

Sherbrooke (GF)

Un contrat de travail d'une durée de trois années vient d'être conclu entre les Industries Dettson, de Sherbrooke, et sa cinquantaine de travailleurs syndiqués.

C'est par une très forte majorité, soit 80 pour cent, que les membres du local 922 de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéronautique présents à l'assemblée générale ont

voté en ce sens.

Comme le rapporte le conseiller syndical, Louis Bérubé, les travailleurs ont accepté une augmentation de salaire de 1,5 pour cent au cours de la première année, à laquelle se rajoute un montant forfaitaire équivalant à 2 pour cent du salaire gagné au cours de la dernière année de la convention, échue le 28 juin 1992. Au cours de la seconde année de la nouvelle convention collective, l'augmentation de salaire est de 1,4 pour cent alors qu'elle se situe à 1,3 pour cent au cours de la dernière

année. Une clause d'indexation au coût de la vie est incluse dans ce contrat de travail.

Le syndicat note également des améliorations dans le régime d'assurance collective et dans la contribution de l'employeur au fonds de solidarité.

Le local 922 regroupe également les travailleurs de Stowe Woodward. Là, la grève déclenchée le lundi 25 janvier se poursuit. Les deux parties se rencontreraient hier afin de préparer le terrain à une éventuelle reprise des négociations.



M E R C I B E



DODGE SHADOW/PLYMOUTH SUNDANCE 1993



DODGE SPIRIT/PLYMOUTH ACCLAIM 1993

100% DE RABAIS SUR LES OPTIONS

PRIX DU VÉHICULE AVANT RABAIS

13 410 \$

ÉQUIPÉ DE

Boîte automatique**Moteur de 2,2 L****Coussin gonflable côté conducteur**

Traction avant

Plan de protection au choix du client^{†††}

3 rapports

Inject. électronique

Standard

Standard

Standard

PLUS

RABAIS SUR L'ENSEMBLE 22D

Climatiseur

Essuie-glace de luxe à balayage intermittent

Tapis avant et arrière

Ensemble d'éclairage

Radio AM/FM stéréo 4 haut-parleurs

Console complète avec accoudoir

Miroirs de courtoisie

RABAIS TOTAL SUR L'ENSEMBLE

Sans frais

Sans frais

Sans frais

Sans frais

Sans frais

Sans frais

Sans frais

1 680 \$^{††}

PLUS

REMISE EN ARGENT

RABAIS TOTAL**1 250 \$[†]****2 930 \$[†]****SUPER PRIX**

Le concessionnaire peut vendre moins cher

10 480 \$[†]

COMPAREZ!

UN AVANTAGE DE PLUS DE 800 \$* PAR RAPPORT À UNE CAVALIER VL ET DE 2 000 \$* PAR RAPPORT À UNE ESCORT LX ÉQUIPÉES DE FAÇON SIMILAIRE.

PRIX DU VÉHICULE AVANT RABAIS

16 785 \$

ÉQUIPÉ DE

Boîte automatique**Coussin gonflable côté conducteur**Plan de protection au choix du client^{†††}

ENSEMBLE 22E

Climatiseur

Volant ajustable et régulateur de vitesse

Radio AM/FM stéréo avec lecteur

de cassettes

RABAIS SUR L'ENSEMBLE 22E

3 rapports

Standard

Standard

Inclus

Inclus

Inclus

1 030 \$^{††}

PLUS

ENSEMBLE OR OU ARGENT SANS FRAIS

Porte-bagages**Roues en aluminium**

Ensemble édition Or ou Argent

RABAIS TOTAL SUR OPTIONS

REMISE EN ARGENT

RABAIS TOTAL

Sans frais

Sans frais

Sans frais

580 \$^{††}**1 250 \$[†]****2 860 \$[†]****SUPER PRIX**

Le concessionnaire peut vendre moins cher

13 925 \$[†]

COMPAREZ!

UN AVANTAGE DE PLUS DE 3 000 \$* PAR RAPPORT À UNE COROLLA ÉQUIPÉE DE FAÇON SIMILAIRE.

PERSONNE NE BAT LES SUPER PRIX DE CHR



* Ces offres sont mutuellement exclusives et ne s'adressent qu'aux particuliers achetant pour un usage personnel seulement. La remise en argent a été soustraite de tous les prix qui sont indiqués. Les demandes de crédit sont conditionnelles à l'approbation de Chrysler Crédit Canada Inc. Les par des particuliers, seule la remise s'applique. L'offre concerne les véhicules en stock chez le concessionnaire. Ces offres annulent et remplacent toutes les offres précédentes et ne peuvent être combinées à aucune autre. Ces montants excluent les frais de transport, les frais d'immatriculation. L'ensemble d'options sont basés sur la différence entre le prix annoncé et le P.D.S.F. du véhicule équipé de l'ensemble d'options décrit. Les concessionnaires peuvent vendre moins cher. †† Certaines restrictions s'appliquent. Un autre choix de garanties est offert pour les modèles in

Windsor dit oui à la demande d'étude sur le regroupement

Jacynthe NADEAU Windsor
Après quelques hésitations, les élus de la Ville de Windsor ont em-

boîté le pas à leurs homologues de la municipalité de Greenlay, hier, en décidant d'aller de l'avant avec la demande d'étude sur le regrou-

pement intermunicipal. La proposition a été remise sur la table par le conseiller Marcel La-voie, après qu'une rencontre entre

les deux conseils municipaux et un représentant du ministère des Affaires municipales eut permis d'éclairer, la semaine dernière, toutes

les implications de cette demande d'étude.

La proposition a été adoptée à l'unanimité et sans plus de questions par les élus de Windsor, en assemblée publique hier soir.

Pour sa part, et malgré l'opposition du maire Ronald Destromp, la municipalité de Greenlay avait acheminé pareille demande d'étude au ministère des Affaires municipales, au début du mois de janvier.

Cette demande d'étude des implications financières, fiscales et administratives d'un regroupement n'est pourtant pas engageante pour aucune des deux parties, avait déjà assuré la déléguée régionale du MAM en Estrie Bernadette Doyon.

Elle constitue un premier outil de discussion qui permettra ensuite aux conseils municipaux concernés de négocier les conditions de leur regroupement, expliquait Mme Doyon.

de négocier les conditions de leur regroupement, expliquait Mme Doyon.

En regard des lois provinciales, si les populations n'endossent par un tel projet de regroupement, elles pourront aussi signifier leur opposition à la suite de la publication de la demande commune de regroupement dans un journal local.

Notons ici que les deux municipalités comptent respectivement quelque 5000 et 650 âmes. Elles ne sont séparées que par la rivière Saint-François.

Windsor administre, en 1993, un budget de 5 334 860 \$, et impose à ses contribuables un effort fiscal de 1,50 \$ du 100 \$ d'évaluation. De son côté, Greenlay y va d'un budget de 260 083 \$ et d'un taux d'impôt foncier qui atteint 1,23 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Une clinique juridique offre des consultations à prix populaire

Claude PLANTE

Sherbrooke

Un bureau d'avocats sherbrookoïse prend le pari de réussir à créer un nouveau créneau, en offrant des consultations à prix populaire.

La Clinique juridique Juriscours ouvre ses portes aujourd'hui au centre commercial Galeries Quatre Saisons.

Selon l'instigateur du projet, Me Roger Fafard, les gens pourront y consulter un avocat pendant 30 minutes pour moins de 45 dollars (plus taxes). Auparavant, les clients devront remplir un formulaire avec l'aide d'un ou d'une secrétaire juridique, libérant ainsi l'avocat des contraintes administratives (comme prendre le nom des gens, leur adresse, leur numéro de téléphone).

«Les gens ici auront vraiment 30 minutes de consultation. L'avocat n'aura pas à remplir des papiers. Les gens n'auront pas à payer de grosses sommes pour savoir s'il peuvent ou non exercer un recours.»

Me Fafard a un exemple. «Prenons le cas où les branches d'un arbre, situé chez un voisin, débordent sur le terrain d'un individu. Cette personne peut venir nous voir pour savoir s'il vaut la peine de prendre des recours.»

Selon Me Fafard, l'avocat en consultation pourra suggérer la conciliation entre les parties s'il y a lieu de le faire. Ou bien, il acceptera le mandat du client de poursuivre et de prendre des recours.

Me Fafard souligne aussi qu'il pourrait tout aussi bien diriger le client vers d'autres professionnels comme un notaire, un comptable ou un médiateur.

La clinique pourra toucher à tous les domaines juridiques.

Selon le bâtonnier de Saint-



Me Roger Fafard ouvre aujourd'hui les portes de sa Clinique juridique Juriscours, aux Galeries Quatre Saisons.

François, Me Jean-Marie Fortin, la plupart des bureaux d'avocats affichent des tarifs allant de 50 à 150 dollars de l'heure, selon l'expérience et le domaine. Selon lui, ce ne sont pas tous les avocats, dépendamment des domaines, qui font de la consultation avant l'ouverture de dossier dans le but de prendre des recours.

En s'installant dans un centre commercial, la Clinique juridique Juriscours pourra atteindre plus facilement la clientèle visée, la classe moyenne, souligne Me Fafard.

«Nous serons en opération aux mêmes heures que les autres commerces des Galeries Quatre Saisons. Nous voulons atteindre ceux qui pensent qu'ils n'ont pas les

moyens de connaître leurs droits. Nous ne sommes pas situés en haut d'une tour à bureaux au centre-ville, dit-il. La clinique aura une plus grande accessibilité, visibilité et disponibilité.»

Autre précédent pour un bureau d'avocats sherbrookoïse, la clinique acceptera les cartes de crédit et de débit. Aussi, il y aura continuellement, pendant les heures d'ouverture, un avocat en disponibilité que l'on pourra consulter avec ou sans rendez-vous. Toutefois, il ne sera pas possible de consulter par téléphone.

Une révolution

La clinique sera donc «une véritable révolution dans le domaine juridique» selon Me Roger Fa-

fard.

L'investissement total pour la mise sur pied de cette clinique s'éleva, d'après les calculs de Me Fafard, aux environs de 70 000 dollars. «Je l'ai fait sans subvention», précise-t-il.

Me Roger Fafard est un avocat de plus de dix ans d'expérience. Il exploite son propre bureau d'avocat depuis 1984. Pour ce projet, il s'associe à Me Lyne Lacroix, autrefois d'Asbestos.

L'avocat cresse aussi d'autres projets. Son commerce pourrait donner naissance à d'autres cliniques en région ou même en province. Enfin, il n'écarter pas l'idée, qu'à long terme, sa clinique devienne un centre de services multidisciplinaires.

Magog demandera la création d'un fonds par les propriétaires de sites d'enfouissement sanitaire

Gilles DALLAIRE

Magog

La Ville de Magog ne sera pas une observatrice passive au prochain congrès de la Fédération canadienne des municipalités.

Elle a, au contraire, l'intention d'y demander au gouvernement fédéral ou aux gouvernements provinciaux, selon l'étendue de la juridiction de chaque palier de gouvernement en la matière, d'imposer aux entreprises exploitant des sites d'enfouissement sanitaire des déchets, l'obligation de verser à un fonds en fidéicommis administré

par un gouvernement, des sommes suffisantes pour pourvoir non seulement aux dépenses postérieures à la fermeture de ces sites, mais aussi à la réparation des dommages écologiques imputables à ces sites, qui pourraient survenir pendant leur exploitation active comme après leur fermeture.

La création d'un fonds semblable est au centre des pourparlers que la Ville de Magog et Canton de Magog ont avec Laidlaw, qui exploite à Canton de Magog le site d'enfouissement qui reçoit les déchets cueillis sur le territoire des deux municipalités.

Jeunes voleurs arrêtés

Drummondville (GP)

Deux adolescents de 16 et 17 ans, qui venaient de voler une motoneige, aux petites heures hier matin, ont été pris sur le fait par des policiers municipaux de Drummondville.

Les deux jeunes ont été confiés aux soins de la Direction de la protection de la jeunesse du district de Drummond.

motor Thibault

SUZUKI 1993

FETEZ LES MERVEILLES

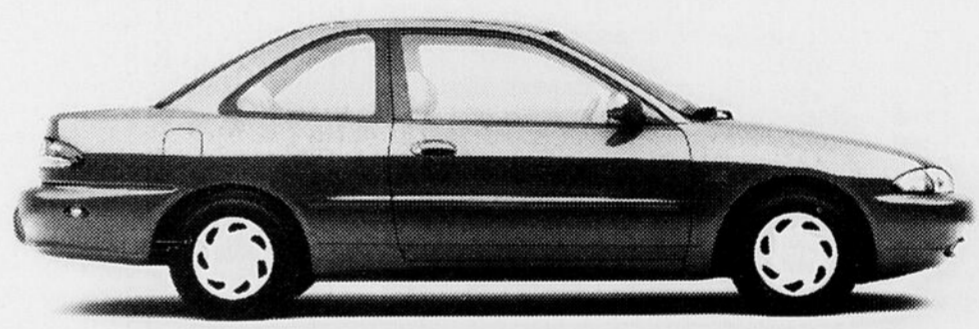
2 895\$
tout équipé
P.A.T. en sus

**10, rue Versailles,
Sherbrooke, 569-1155**

EAU COUP!



DODGE CARAVAN/PLYMOUTH VOYAGER 1993



DODGE ET PLYMOUTH COLT GL - EAGLE SUMMIT ES 1993

CHOIX DE RABAIS SUR ENSEMBLE D'OPTIONS

	PRIX DU VÉHICULE AVANT RABAIS	19 565 \$
ÉQUIPÉ DE	Boîte automatique	3 rapports
	Moteur V6	Inject. électronique
	Coussin gonflable côté conducteur	Standard
	Plan de protection au choix du client ^{†††}	Standard
PLUS	RABAIS SUR OPTIONS	
	Climatiseur	515 \$
	Porte-bagages	92 \$
	Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes	95 \$
	7 places assises	258 \$
	RABAIS TOTAL SUR OPTIONS	960 \$^{††}
PLUS	RABAIS SUR ENSEMBLE 24T	200 \$ ^{††}
PLUS	REMISE EN ARGENT	1 000 \$ [†]
	RABAIS TOTAL	2 160 \$[†]

SUPER PRIX
Le concessionnaire peut vendre moins cher **17 405 \$[†]**

COMPARÉZ! DANS CE CAS, AUCUNE COMPARAISON POSSIBLE.

LE PLAISIR DE CONDUIRE ABORDABLE

ÉQUIPÉ DE	Boîte manuelle à 5 rapports	Standard
	Moteur de 1,5 L à injection multiple	Standard
	Sièges-baquets à dossier inclinable	Standard
	Direction à crémaillère	Standard
PLUS	REMISE EN ARGENT	1 000 \$ [†]

SUPER PRIX
Le concessionnaire peut vendre moins cher **9 410 \$[†]**

COMPARÉZ! UN AVANTAGE DE PLUS DE 900 \$[†] PAR RAPPORT À UNE TERCEL DX ÉQUIPÉE DE FAÇON SIMILAIRE.



VOUS POUVEZ AUSSI OPTER POUR LE TAUX DE CRÉDIT DU FABRICANT POUR 48 MOIS! PLUTÔT QUE POUR LA REMISE EN ARGENT.

CHRYSLER. NI FORD. NI GM. NI LES IMPORTÉES.

Chrysler Canada Inc. Les remises en argent incluent la TPS et sont offertes pour une durée limitée. L'offre de crédit du fabricant peut remplacer la remise en argent. Cette offre est en vigueur du 16 janvier 1993 jusqu'à ce que Chrysler Canada limitée décide d'y mettre fin. Dans les cas des véhicules loués à long terme d'immatriculation, d'assurances, les taxes et autres frais pouvant s'appliquer. Frais de transport: Sundance/Shadow 500 \$; Spirit/Claim 525 \$; Caravan/Voyager 675 \$; Colt/Summit 415 \$. Les concessionnaires peuvent vendre moins cher. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. † Les rabais sur les modèles importés. Voyez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails. * Comparaisons basées sur le P.D.S.F. et les rabais publiés au moment de l'impression. Le P.D.S.F. de Chrysler est utilisé pour déterminer le prix d'une option lorsqu'elle n'est pas disponible sur un modèle concurrent.



Éditorial

Jean-Guy Dubuc, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste-adjoint

Pour qui le téléthon?

Jacques PRONOVOST

Hier, dans un quotidien montréalais, le trésorier de l'Association de la paralysie cérébrale, chapitre montréalais, critiquait vertement son organisation et remettait sa démission. Encore un autre, et toujours par différences de vues sur l'utilisation des sommes recueillies pendant le téléthon.

D'année en année, cette campagne de financement télévisuelle est attaquée. La répartition des dons entre les services directs alloués aux personnes paralytiques cérébrales et les services administratifs, est la source de tous les malaises. C'est assez! L'association provinciale doit trouver une solution à sa mauvaise image. Jusqu'à ce jour, cela ne lui a pas nui; elle amassait encore 3 000 000 \$ l'année dernière. Mais tôt ou tard, elle récoltera la tempête. Ce sont les personnes atteintes de paralysie cérébrale qui en souffriront le plus, même si ce sont les «permanents» payés qui risquent de perdre leur job.

En soi, le téléthon est une excellente chose. Il est vrai qu'il permet à l'APCQI de récolter plus qu'elle ne pourrait le faire avec une campagne de moindre envergure. Par contre l'organisation est très onéreuse. Mais il n'y a pas que ce point comme pomme de discorde. L'Association a, au fil des ans, engagé de nombreux permanents qu'elle paie bien. Ce n'est pas un mal en soi. Mais cela aussi coûte cher. La problématique est de départager ce qui est vraiment dépensé pour donner un service essentiel à la personne handicapée et ce qui ne l'est pas. De plus en plus l'APCQI est en train de se faire une image de petite PME créatrice d'emplois sans objectif valable: des jobs pour des jobs.

Est-ce vraiment le mandat d'une organisation charitable dont la seule finalité devrait être l'aide à la personne paralytique. Il appert que les services directs fournis aux bénéficiaires représentent encore trop peu des sommes recueillies. Ce sont aussi ces services qui diminuent avec la baisse des rentrées de fonds. Il est évident que certaines tâches administratives sont nécessaires au bon fonctionnement de l'association. Tous comprennent aussi la nécessité de sensibiliser la population aux problèmes que vivent ces gens. Mais à quel prix? Voilà la question.

Sensibilisation, information, promotion. C'est la pierre angulaire sur laquelle semble maintenant reposer l'organisme. Il faut vite revenir à des proportions plus justes et à l'objectif initial: offrir des services adéquats aux personnes atteintes de paralysie cérébrale. Et si on l'avait oublié au profit des préoccupations de personnes bien portantes... et de justification des emplois?

L'APCQI est une oeuvre louable. Mais elle a besoin de se remettre en question. Les Québécois continueront d'être généreux; mais, comme les personnes atteintes de la paralysie cérébrale, ils sont en droit d'attendre que leurs dons soient gérés de façon efficace et dans le but réellement visé. L'honnêteté n'est pas ici remise en cause et un don au téléthon est toujours un engagement charitable à poursuivre. Il restera à l'organisation à faire une introspection sincère et ciblée sur sa véritable raison d'être.

OPINION DES AUTRES

Un permis indigeste

La Fédération des commissions scolaires est insultée. Et elle a raison. Une directive émise à la sauvette à la fin décembre par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation modifie le statut de 3.000 écoles.

Dorénavant, les écoles avec cafétéria sont considérées comme des organismes à but lucratif et doivent verser chacune 175\$ annuellement au ministre Picotte pour obtenir leur permis d'opération. Un permis identique à celui des restaurants et des traiteurs pour manipulation d'aliments. Ironiquement, les centres pour vacanciers, les gîtes touristiques et les auberges de jeunesse demeurent des organismes à but non lucratif. C'est bien connu, le jeûne est de mise dans ces endroits.

Voilà un autre bel exemple d'une directive absurde concoctée dans les bureaux de fonctionnaires en mal d'uniformisation et de quête mesquine de nouveaux dollars à encaisser.

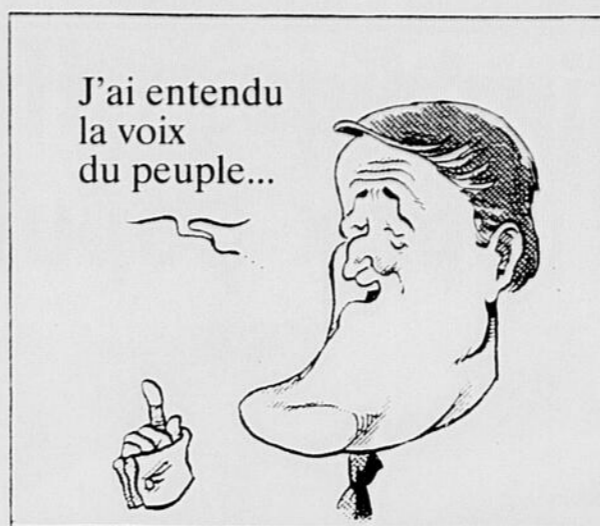
Mais ce qui choque le plus dans cette décision (...) ce n'est pas tant le montant demandé pour le permis mais plutôt le principe écorché: une école, c'est une école. Et on ne traite pas une école sur le même pied d'égalité qu'un restaurant.

La majorité des cafétérias sont déficitaires. Au ministère de l'Éducation, on multiplie les efforts année après année pour assurer un déjeuner nutritif à tous les enfants au meilleur prix possible. Dans de nombreuses écoles, on compte sur

le bénévolat de certains parents pour préparer et servir des repas chauds à l'école. (...) Pour la seule Commission des écoles catholiques de Montréal, la facture additionnelle des permis s'éleverait à plus de 12.000\$ par année.

On comprend donc fort bien la fureur de la présidente de la fédération, Mme Diane Drouin. Lundi, elle demandait au ministre Picotte de retirer cette insultante taxe déguisée. Le ministre a le devoir de revoir ce dossier. Reconnaître qu'il s'est agi d'un malentendu (...) ne fera que redonner un peu de panache à ce ministre qui vient de rater une belle occasion d'éviter une bourde.

Claudette Tougas
La Presse



TRIBUNE LIBRE

Il faut garder Métro-Police

Depuis quelques mois, les autorités municipales de Lennoxville et Ascot discutent avec celles de la Ville de Sherbrooke, de la possibilité de se départir d'un service de police, en fonction depuis plusieurs années et dont la population semble satisfaite.

Les raisons évoquées pour laisser tomber ce service sont d'ordre monétaire. A-t-on oublié tout le travail qui a été fait et toutes les dépenses qu'ont nécessitées la mise en place du service actuel. A-t-on oublié tous les efforts des dirigeants et de tout le personnel de Métro-Police pour en faire un service humain, visible, disponible, à l'écoute de la population, bref un service presque personnalisé. A-t-on oublié que Métro-Police

a encouragé l'embauche de personnel féminin qui a contribué à démythifier l'image de «gros bras» qu'on a trop longtemps eu du policier.

Est-ce que pour quelques dollars per capita on est d'accord pour laisser tomber un service qui a beaucoup innové qui a fourni des efforts constants pour écouter et se rapprocher de cette population qu'elle protège adéquatement? Va-t-on laisser aller une protection accessible et sécurisante pour tous ses citoyens âgés qui ont un grand besoin de connaître les policiers qui viendront à leur secours en cas de besoin?

Est-ce que la Ville de Sherbrooke peut dans l'immédiat offrir un service personnalisé à la popula-

tion de Lennoxville? Est-ce que les \$ auront raison sur l'humain ou si les efforts d'humanisation de Métro-Police apporteront enfin des résultats concrets?

Va-t-on oublier que plusieurs personnes ont mis tout leur coeur à faire de Métro-Police un service dont elles sont fières, que chaque membre de cette équipe, même le plus méconnu, est un humain qui a besoin de sentir que la population et les dirigeants pour lesquels ils travaillent peuvent être «reconnais-sants»?

Si les personnes concernées veulent bien être logiques, Métro-Police restera!

Gérard Marion

Un peuple trop gâté

M. Roch Bilodeau,
éditorialiste

Je lis régulièrement vos éditoriaux mais permettez-moi de ne pas être toujours d'accord avec vos opinions spécialement celle qui suit.

Le 19 janvier, vous titrez: «Parizeau dérape» faisant suite à une de ses déclarations concernant son appui au Bloc québécois et vous donnez l'exemple de l'Italie, pays qui aurait le palmarès de l'endettement public.

M, l'éditorialiste, vous savez certainement que le Canada est de la même catégorie que ce pays. Pourtant, le Bloc québécois n'a jamais été au pouvoir. Soyons réalistes. Les problèmes actuels ont commencé avec la société juste de Pierre-Elliott

Trudeau qui a accéléré l'endettement du pays en créant l'état providence, ex.: subvention à tout ce qui bouge ou ne bouge pas, prêt à perte, etc. Lors du changement de gouvernement pour celui de Mulroney, le mal était fait. Une multitude de programmes existait et une multitude de fonctionnaires poussait pour en créer d'autres et chaque fois que le gouvernement a voulu s'arrêter, les gens impliqués se rebiffaient d'une façon tellement énergique qu'ils ont dû reculer.

Je crois que nous sommes maintenant l'un des pires pays au point de vue de la dépendance vis-à-vis de l'état. C'est un cercle vicieux qui devra être changé mais par qui et à quel prix.

L'opinion de M. Parizeau est tout simplement réaliste. Il faut

brasser la cage. Où? Comment? Pourquoi? Là est la question et la réponse vous ne l'avez certainement pas trouvée dans cet éditorial.

Mon opinion, c'est qu'une trop grande part de nos concitoyens sont super gâtés, super paresseux et super-accrochés aux deniers de l'état croyant que l'effort n'est plus nécessaire pour améliorer leur sort et les gouvernements ne savent plus où taxer pour joindre les deux bouts, c'est vraiment très inquiétant. Plus même que le scénario de l'indépendance qui lui au moins nous permettra de tenter de résoudre nos problèmes par nous-même et non pas une majorité de Canadiens qui semblent indifférents, sinon arrogants face à nos aspirations.

Noël Pratte
Un citoyen inquiet

La CSCS improvise

Pour qui regarde aller les choses de l'extérieur, la Commission scolaire de Sherbrooke semble improviser de ce temps-là.

Il y a toute la question de l'intégration scolaire dans laquelle la CSCS s'est aventurée trop loin, sans s'assurer du partenariat des autres intervenants. Elle a donc dû faire marche arrière et mettre la pédale douce dans son envolée intégrationniste.

Il y a ce projet d'un pensionnat de l'école publique. Ce pensionnat devrait être à Val Estrie. Mais les parents n'ont pas mordu. Alors le pensionnat sera en ville, dans une école à transformer. Et même là les choses ne tournent pas rond.

La CSCS étendra ce service aux clientèles des commissions scolaires de la région, cherchant ainsi à atteindre ses objectifs dans ce projet parti sans une étude sérieuse du

marché. A la concurrence des écoles privées s'ajoutera celle de la CSCS pour les commissions scolaires environnantes. C'est que la CSCS y tient à cette innovation. Se pourrait-il que des cadres et des commissaires d'école aient des adolescents à caser à la semaine?

Ce ne sont là que deux exemples de ce qui me semble être de l'improvisation.

Benoît Descôteaux

POINT DE VUE

Des projets à la mesure des besoins des populations

Dans le cadre de la semaine du développement international, La Tribune vous présente une série de textes en collaboration avec le Centre estrien des ressources en développement international (CERDI)

L'économie des pays africains, et particulièrement du Bénin, repose essentiellement sur l'agriculture. Ce secteur d'activité occupe au Bénin, 43% de la population et il contribue pour un peu moins de 40% du PIB. L'agriculture béninoise arrive à nourrir 75% de sa population. Les cultures d'exportation sont encore importantes dans l'économie béninoise. Après l'agriculture, vient le secteur des services qui procure de l'emploi à près de 40% de la population. Il représente 44% du PIB. Le secteur industriel demeure encore très modeste avec 8% du PIB et moins de 14% de la population active travaillant dans ce secteur. Le secteur industriel est essentiellement orienté sur les biens de consommation courante, comme les boissons, le savon, le sucre, le ciment et le textile.

La globalisation des marchés et les restructurations majeures entre-

prises par les gouvernements africains entraînent des crises majeures dans les économies de ces pays. D'une certaine dépendance étrange occasionnée par l'aide internationale des pays riches, les pays d'Afrique noire doivent maintenant s'orienter pour se positionner sur les marchés internationaux. Un défi de taille pour des bureaucraties imposantes qui ont longtemps représenté le principal employeur. Un défi de taille également par le fait que ces pays ont à s'équiper d'outils pour susciter un développement structuré de l'entreprise privée.

Soyons bien conscients que l'Afrique possède un secteur privé dynamique, mais qui oeuvre dans l'économie informelle. Les entrepreneurs, pour la plupart implantés à une petite échelle, contrôlent une partie importante des économies africaines. Les pouvoirs officiels n'ont pas réussi à trouver des moyens intégrant ces entrepreneurs à se joindre au réseau formel. Il faut dire que les expériences passées ont été plutôt négatives et que les petits entrepreneurs se méfient des bureaucraties officielles et de leurs modes de fonctionnement.

Le gel du recrutement dans le secteur public intervenu en janvier

1987 au Bénin, conjugué aux licenciements dans les sociétés d'État, aura laissé au chômage, environ 35.000 jeunes sortis des écoles professionnelles et universités et des 12.000 employés de la fonction publique. La majorité des étudiants sortant en Afrique espèrent un emploi dans la fonction publique. Or ce rêve d'un emploi à vie n'existe plus pour eux. Comme dans les pays du Nord, une rationalisation des ressources publiques s'effectue et un désengagement au profit du secteur privé est amorcé. L'urgence en Afrique consiste à disposer d'un secteur privé suffisamment fort pour permettre de prendre en charge les institutions, délaissées par l'État.

En milieu rural, la situation du chômage n'est guère reluisante. Le taux de sous-emploi varie entre 19% et 58%, suivant les régions du pays. L'emploi formel privé a lui aussi subi les conséquences de la crise économique. Des substitutions ont été faites vers le secteur informel, modifiant profondément la nature du travail. Plus des neuf dixièmes de la population active, soit 40% de la population totale, seraient occupés dans le secteur informel, chiffres, qui incluent les activités agricoles. Le secteur public

occupe plus de 75% de l'emploi moderne.

Ce contexte situe le Bénin parmi les pays les moins avancés, notamment avec un PIB par habitant de 400\$ US. Le bilan social fait apparaître de nombreux déséquilibres qui ont des natures et des causes bien distinctes.

L'informatisation croissante de l'économie, l'exode rural et l'urbanisation galopante, la détérioration des infrastructures sociales et collectives de base sont de nature à provoquer des ruptures sociales graves tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

La conjoncture de crise est accentuée par le fait que les gouvernements disposent de moins de ressources et que les besoins ne cessent de s'accroître. L'État a peu de moyens pour être en mesure de contrôler son développement et de gérer ses problèmes.

Un tel contexte donne droit à croire à une situation catastrophique, laissant peu d'espace à une reprise à court terme. Or, la réalité n'est pas tout à fait aussi dramatique ou du moins, des solutions locales existent et commencent à nous permettre de voir des avenues de développement.

Le programme Campus Bénin s'inscrit en convergence des efforts nationaux de redressement socio-économique en cours au Bénin. Il représente un outil de formation à l'entrepreneuriat qui n'est pas lié à l'État et qui repose sur des instances socio-économiques nationales. Campus Bénin, avec à peine deux ans d'existence, reçoit beaucoup de demandes de promoteurs de projets. L'équipe de Campus Bénin a reçu une demande beaucoup plus forte que ce que nous avions prévu à l'origine.

Comme la plupart des pays africains, il n'existe pratiquement aucune ressource pour soutenir la petite entreprise à s'insérer dans le réseau formel de l'économie. Les ressources de soutien sont aussi pratiquement inexistantes pour ce genre de promoteurs. En fait, l'expérience de Campus Bénin fait prendre conscience que l'Afrique s'oriente vers de plus petits projets impliquant un capital réel des partenaires locaux et un soutien étranger.

Campus Bénin est une expertise canadienne qui a été adaptée à la réalité africaine et ajustée aux capacités de développement du pays. Grâce à un support de l'ACDI, via le Partenariat Afrique Canada, et à

l'implication du CERDI et de la CDR de Montréal, un programme de formation des ressources béninoises a permis d'offrir une structure locale de développement de l'entrepreneuriat.

Campus Bénin devient ainsi une réponse à la création d'emplois dans le secteur privé pour les groupes cibles affectés par les mesures d'assainissement financier, notamment les jeunes hommes et femmes diplômés. En offrant à ceux d'entre eux désireux de retourner en région des garanties d'ajustement aux rouages d'une économie adaptée, Campus Bénin contribuera, avec ses modestes moyens, à freiner le phénomène de l'exode rural et favorisera un développement efficient des économies des différentes localités du Bénin. Cet apport de Campus Bénin sera capital avec la mise en oeuvre de la philosophie d'essai-image en régions. L'apport canadien aura contribué, et continuera nous l'espérons, à permettre aux Africains de développer des initiatives entrepreneuriales qui correspondent à leur réalité et à leur capacité de développement.

François Alladagbin
Directeur
Campus Bénin

L'Horizon reste au sein du Séminaire pour 3 ans encore

Sherbrooke (MR)

L'école secondaire de Ham-Nord demeurera encore, jusqu'au 1er juillet 1996, un «campus» du Séminaire de Sherbrooke.

C'est ce qu'a annoncé, hier, le député et ministre du comté de Richmond, Yvon Vallières, en conférence de presse au Séminaire, au nom de la ministre de l'Éducation, Lucienne Robillard.

Le Séminaire de Sherbrooke s'occupe depuis l'automne 1990 de l'encadrement administratif et pédagogique de l'école secondaire de Ham-Nord, l'Horizon, un collège coopératif né à la suite du refus des parents de cette région d'envoyer leurs enfants étudier à Victoriaville, quand la Commission scolaire de cette ville avait décidé de fermer leur école.

Un groupe de parents, dont quelques ex-enseignants et directeurs d'école, avaient alors décidé de fonder une institution parallèle pour offrir dans leur milieu une formation aux 38 jeunes de 1ère à 4e secondaire de leur région.

Avec l'accord du ministère de l'Éducation, la nouvelle école avait vu le jour moyennant un encadrement spécifique de la part du Séminaire de Sherbrooke.

Ainsi, au plan administratif, c'est le Séminaire de Sherbrooke qui, officiellement, embauche le personnel du Collège coopératif l'Horizon. C'est au Séminaire que sont inscrits les élèves. C'est le Sé-

minaire qui a la responsabilité de vérifier le contenu des programmes et c'est aussi lui qui a la charge d'évaluer les apprentissages des élèves, a expliqué le secrétaire général, M. André Métras.

L'établissement privé sherbrookoïse remplit ces tâches depuis 1990 et, au terme d'une première étape, l'entente était renouvelée hier pour une période de plus de trois ans, soit jusqu'en juillet 1996.

Le Collège l'Horizon qui, en 1990, accueillait 38 élèves, en reçoit aujourd'hui 72.

Selon Yvon Vallières, le renouvellement de l'entente avec le Séminaire de Sherbrooke «permet de consolider le collège comme outil de développement dans son milieu».



Le député Yvon Côté et le recteur du Séminaire, Gilles Légaré.

Un front commun se forme à Coaticook

Le milieu tient à garder le centre d'entretien du ministère des Transports

Coaticook (CR et MC)

Plus d'une quinzaine d'intervenants de différents milieux se rencontreront cet après-midi, au bureau de la MRC de Coaticook, pour faire front commun contre la fermeture éventuelle du centre d'entretien du ministère des transports, situé à Coaticook.

Au cours de cette rencontre, le préfet de la MRC, M. Jean-Marc Dupont, fera alors état de la situation et expliquera l'ensemble de la problématique et des répercussions

de la fermeture de ce centre.

Ces intervenants représentent notamment les domaines de l'éducation et des affaires sociales, de la sécurité publique et des affaires. La Chambre de commerce et la Corporation de développement économique régionale assisteront à cette rencontre.

«On tient à ce que nos organismes prennent position dans ce dossier, a mentionné le préfet Dupont. Il faut bien réaliser qu'aucun service n'est à l'abri d'une fermeture possible en région», a-t-il dit en faisant allusion aux différentes fer-

metures des bureaux de poste dans les petites municipalités.

La semaine dernière, des élus de Coaticook et des représentants de la MRC ont rencontré le directeur régional du ministère des Transports pour exprimer leurs craintes quant à l'avenir du centre local.

Incertitude

Pour sa part, le député d'Orford, Robert Benoît, a effectué plusieurs vérifications au cours des derniers jours au sujet de ce dossier. Ces vérifications s'avèrent rassurantes, mais, de son propre aveu,

il opte pour la plus grande prudence. «Il n'y a jamais de fumée sans feu.»

Ainsi, selon le plus récent plan de travail du ministère des Transports, qui porte la date du 22 janvier, le centre estival de Coaticook sera maintenu, souligne le député.

Il reconnaît cependant que la situation pourrait changer rapidement, d'autant que la direction régionale du ministère réfléchit à l'hypothèse d'une fermeture, dans le cadre du vaste plan provincial de rationalisation des activités du ministère.

Exposition de Robert Courtemanche, photographe

Magog

Au cours d'une carrière qui a débuté voilà 45 ans, Robert Courtemanche a immortalisé des milliers de visages et des milliers de scènes grâce à la photographie.

Une petite partie de l'oeuvre énorme de ce photographe, originaire de Magog, pourra être admirée à la Bibliothèque Memphrémagog tout au long de février, mois consacré au patrimoine.

L'exposition, initiative conjointe de la Bibliothèque Memphrémagog et de la Société d'histoire de Magog, montrera pour une moitié les enfants de Magog ainsi que les hommes et les femmes qui ont influencé le cours des événements à Magog et à sa périphérie depuis la fin des années 1940 et, pour l'autre moitié, Magog et ses alentours.

Elle familiarisera aussi les visiteurs avec les appareils et les accessoires dont Robert Courtemanche s'est servi depuis le commencement de sa carrière.



Quatre ans d'amour, ça passe Civic.

Depuis quatre ans, la Civic est la voiture préférée au Québec. Il ne s'agit donc pas d'un amour de passage, mais plutôt d'une véritable passion de conduire. Cette fidélité témoigne de l'engagement des québécois envers une gamme de voitures tout aussi fidèles.



La ceinture de sécurité, on s'y attache.

LES MEUBLES
Tousignant
INC.

**PLEINS
PREUX
SUR LES
BAS PRIX**

MEUBLEZ
3 PIÈCES COMPLÈTES
DE VOTRE MAISON
À PARTIR DE

1 495\$

1 495\$
pour 11 morceaux*

**SUPER
CLUB**
DU MEUBLE

1 595\$
pour 11 morceaux*



2 995\$
pour 11 morceaux, cuisine et chambre
en chêne massif



**BEAUCOUP
D'AUTRES
AMEUBLEMENTS NEUFS**
* MISE DE CÔTÉ OU LIVRAISON
IMMÉDIATE
* PAYABLE EN JUILLET 1993
- pas de paiement
- pas d'intérêt

SUR APPROBATION DE CREDIT

À l'achat d'un
ameublement complet,
OBTENEZ
deux tables de nuit et
une plate-forme de lit.

CHAMBRE À COUCHER
- bureau triple - commode
- miroir - tête de lit

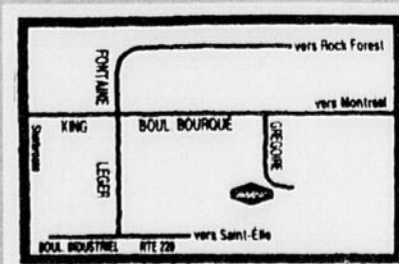
CUISINE:
- table
- 4 chaises

SALON:
Sofa et chaises ou 2 causeuses
- accessoires en sus.

ENSEMBLE POUR ÊTRE
TOUJOURS
MOINS CHER
QU'AILLEURS

LES MEUBLES
Tousignant
INC.

**SUPER
CLUB**
DU MEUBLE



1279, rue Grégoire, Rock Forest, 565-7515